



PROGRAMME DE FORMATION AIPR Encadrant

Public formation AIPR encadrant

Encadrant :

- **Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet** : conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, personnel de maîtrise d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géo référencement de réseaux.
- **Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens** : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux.

Objectifs de l'AIPR pour encadrant

A l'issue de la formation, le stagiaire aura appris la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux, ses connaissances du Guide technique, identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail, préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

Durée : 7 h sur une journée.

Nombre de participant : Nombres de stagiaires minima de 4 et maxima de 10

Délai d'accès : 11 jours ouvrés avant la date de début de la formation. Et si c'est à moins de 11 jours ouvrés veuillez nous contacter avant toute démarche

Responsable pédagogique : Cheikh DIOP

Lieu de la formation : FP ACADEMIE

Accessibilité aux personnes handicapées : En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

Moyens pédagogiques :

Salle adaptée, paperboard, moyens audiovisuels, appropriés aux sujets traités : diaporamas, vidéo, PowerPoint. Les intervenant ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie. Supports de formations remis : Livrets récapitulatifs



Méthodes pédagogiques :

Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues. Mise en application pratique effectuées par chaque stagiaire. Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage

Contenu de la formation :

1- Partie théorique (6 heures)

- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux :
- La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Évaluation
- Définitions et glossaire
- Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense
- Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DTDICT conjointes) – Évaluation
- L'exécution des travaux
 - Le marquage-piquetage – Evaluation
 - Cas particulier des travaux urgents – « ATU » – Évaluation
 - Application du « guide technique » – Évaluation
 - La reconnaissance sur le terrain – Évaluation
 - En cas de dommage, d'arrêt de chantier... – Évaluation

2- Examen QCM (1 heure)

- Examen de compétences par QCM AIPR sur tablettes numériques fournies par FP ACADEMIE ou postes informatiques du client